



Le 06/12/2023

A Mesdames et Messieurs
les Député.e.s et

Sénateur(trices)s

Objet : Lettre ouverte
Revalorisation de carrière
pour les secrétaires de Mairie

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de la commission mixte paritaire vous allez être amenés à vous prononcer sur la proposition de loi concernant la revalorisation des « secrétaires de Mairie ».

Un texte qui doit mettre en évidence le rôle et la place primordiale qu'occupe les secrétaires de Mairie tant sur un plan administratif, technique, juridique, mais aussi démocratique.

En effet, elles sont souvent en première ligne auprès des populations. Elles jouent une partition déterminante en matière de lien social avec les usagers, et d'intermédiaire auprès de nos institutions et des services de l'état. Elles sont garantes du respect de notre démocratie locale et participent activement à la faire vivre.

Leurs missions et leurs champs de compétences ont un spectre très large. Elles doivent apporter des réponses sur un plan administratif, technique, et juridique.

Depuis des années leurs compétences et la nature de leurs missions n'ont eu de cesse d'évoluer. Il s'agirait par cette loi de reconnaître enfin cet état de fait en les nommant sans attendre en catégorie A.

Ces personnels sont souvent sur des temps partiels non choisis. Ils travaillent sur plusieurs collectivités ce qui, de toute évidence, rend encore plus complexe leurs engagements auprès des missions de service public. Ces postes sont aujourd'hui en tension et bon nombre d'entre eux ne sont pas pourvus.

Nous constatons aussi depuis bien longtemps que leurs conditions de travail se sont dégradées. Elles sont au même titre que les élu.e.s locaux à portée « de baffes de nos concitoyens ». C'est l'ensemble du service public territorial qui subit cette situation. Si la volonté est de redonner de l'attractivité à nos missions vous devez répondre à l'ensemble de ces enjeux. Cette loi doit être à la hauteur de cette ambition.

Elles sont aussi en très large majorité des femmes. Dans le cadre de la loi sur l'égalité femmes, hommes cette proposition de loi pourrait permettre d'effectuer une avancée significative dans nos collectivités sur ce sujet. Nous tenons à rappeler que sur le fronton de nos Mairies nous pouvons lire « Liberté, **Egalité**, Fraternité ».

Il est important que nos élu.e.s soient les garants de ce pacte fondateur de notre République. L'égalité en droit et en reconnaissance ne doit pas être qu'un affichage, elle doit s'inscrire dans la volonté de chacun.

Vous devez donc aussi faire de cette loi une avancée sociale significative en termes d'égalité des droits pour les femmes. Votre responsabilité en la matière est énorme. Cette loi sera en même temps un signal vers la reconnaissance des compétences de plus en plus grandes dans nos collectivités.

Nous demandons :

- Le passage en catégorie A au grade d'attaché tout de suite pour toutes et tous qui sont en postes aujourd'hui, avec un véritable déroulement de carrière.
- Que des 2024 tous les prochains recrutements se fassent en catégorie A
- Un plan de formation pour répondre aux besoins des populations, des services, et des agents
- Une augmentation du point d'indice de 10% immédiatement
- La suppression du recours aux contractuels dans la fonction publique par un plan d'urgence de titularisation
- Des temps complets, et un passage du temps de travail à 32h.
- D'indexer la dotation globale de fonctionnement des collectivités territoriales sur l'inflation.

Pour répondre à nos revendications légitimes, il faudra prévoir un plan d'aide et de soutien pour les petites communes.

Veillez croire Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le syndicat CGT
de la Mairie de Tarbes

Haurie Gilles